



Montréal, 22 octobre 2025

**AVIS DE CONVOCATION
À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES**

Aux membres de l'ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC inc.
(ci-après « Taekwondo-Québec »).

SOYEZ AVISÉS qu'une assemblée générale extraordinaire des membres de Taekwondo-Québec aura lieu le **2 novembre à 9h, en format virtuel**. Le lien de connexion est le suivant :

Microsoft Teams

[Rejoindre la réunion maintenant](#)

Numéro de réunion : 224 191 201 262 9

Code secret : 6ky27uw7

Taekwondo-Québec tiendra cette assemblée générale extraordinaire pour les fins suivantes :

1. **DESTITUTION** : Destitution des administrateurs élus lors de l'assemblée générale annuelle du 23 novembre 2024 conformément à la demande de convocation d'assemblée générale extraordinaire signée par les représentants de 22 dojangs et reçue par le conseil d'administration le 6 octobre 2025. Soyez informés que trois des quatre administrateurs élus lors de l'assemblée générale annuelle du 23 novembre 2024 ont démissionné en date de l'envoi du présent avis. Ainsi, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2025, la demande de destitution ne visera que l'administrateur François Chassay.
2. **ÉLECTION** : Élection d'un nouveau conseil d'administration en raison de la perte du quorum en sein du conseil d'administration. Les administrateurs Nicholas Petrone, Anthony Rudman, Philipe Dauphin M, Renée-Myriam Boucher et Tommy Boisvert ont remis leur démission au conseil d'administration avant l'envoi du présent avis. Ainsi, le conseil d'administration est maintenant composé des administrateurs François Chassay

et Pierre Lachance. Considérant la perte de quorum au sein du conseil d'administration, il sera nécessaire d'élire six (6) ou sept (7) administrateurs, dont un président, dépendamment du résultat du vote pour la destitution de l'administrateur François Chassay.

Les candidatures pour les élections seront prises sur le parquet de l'assemblée générale extraordinaire et le président d'élection alors nommé sera chargé de déterminer l'éligibilité des candidatures. Parmi les nouveaux administrateurs élus, une pige au sort devra être effectuée afin de permettre l'alternance des mandats et ainsi de déterminer quels administrateurs élus lors de l'assemblée générale extraordinaire occuperont un siège en poste jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2026 et lesquels occuperont un siège en poste jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2025. L'élection devra se faire en respectant les critères de répartition des sièges prévus aux règlements généraux.

Nous tenons à vous rappeler que seuls les membres du conseil d'administration en fonction, les présidents de chacune des associations régionales et les membres actifs ou membres associés présents à titre de délégués désignés ou élus par leurs dojangs ont droit de vote aux assemblées. Pour exercer ce droit de vote, les délégués doivent être membres en règle de Taekwondo-Québec au 31 mars 2025.

De plus, nous vous demandons d'afficher dans votre dojang cet avis de convocation pour l'information des membres.

Nous espérons une très grande participation de votre part et nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations amicales.

François Chassay
Vice-président du conseil d'administration

Pierre Lachance
Administrateur du conseil d'administration